Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le
ID : 031-213100324-20230530-DEL_39_2023-DE

AUSSONNE

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N°39/2023

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29	***Présents : 24***	***Votants : 28***	***Procurations : 04***

L'An deux mille vingt-trois, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 mai 2023.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PERCHERON, PICARD, PREVOST, SAFON, VIGNERES.

ABSENT EXCUSÉ : M. VIGNEAU.

PROCURATIONS

M. BERNARDINI	à	M. DEJUNIAT-BERNARDINI
M. AUGOT	à	Mme ARNAL
M. JOUSSEAUME	à	Mme BELABBAS
Mme BERTHOMIER	à	Mme BONNAFÉ

SECRETAIRE : M. MONTÉGUT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES – Actualisation des tarifs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les différentes restaurations municipales s'approvisionnent dans le cadre d'un marché de fournitures de repas en liaison froide.

Afin de suivre l'évolution des coûts de fourniture, d'exploitation et de personnel liés à ce service, il convient de modifier les tarifs municipaux relatifs à ces prestations conformément à l'évolution des prix à la consommation constatée sur les 12 derniers mois.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la proposition présentée lors de la Commission Enfance-Jeunesse-Education du 24 mars 2023 et annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le
ID : 031-213100324-20230530-DEL_39_2023-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 21

Voix Contre : 7 (MMES et MM. ARNAL, BELABBAS, DEJUNIAT-BERNARDINI, AUGOT, BERNARDINI, JOUSSEAUME, PICARD)

Abstention : 0

- De fixer les nouveaux tarifs de la restauration municipale et des accueils de loisirs dans les conditions fixées ci-dessus à compter du 1er septembre 2023 tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 mai 2023

Le secrétaire de séance,

André MONTÉGUT

MAIRIE D'AUSSONNE 31840

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

MAIRIE D'AUSSONNE 31840

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le
ID : 031-213100324-20230530-DEL_39_2023-DE

AUSSONNE

COMMUNE D'AUSSONNE

Tarifs de la restauration et des accueils de loisirs ALAE et ALSH

Annexe à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2023

Tarif applicable à compter du 1er septembre 2023

Quotient Familial	restauration	ALAE Midi	ALAE Matin ou soir par 1/4 d'heure
Inférieur à 400€	0,48 €	0,54 €	0,11 €
De 401€ à 600€	0,70 €	0,82 €	0,16 €
De 601€ à 800€	1,00 €	1,10 €	0,23 €
De 801€ à 950€	2,00 €	1,24 €	0,25 €
De 951€ à 1300€	2,56 €	1,37 €	0,27 €
De 1301€ à 1700€	3,34 €	1,78 €	0,36 €
De 1701€ à 2300€	3,82 €	1,93 €	0,38 €
De 2301€ et plus	3,97 €	2,00 €	0,42 €

Mercredi	Vacances scolaires	
ALAE 1/2 journée	ALSH 1/2 journée avec repas -	ALSH journée avec repas
2,38 €	3,45 €	8,24 €
3,55 €	5,14 €	9,27 €
3,81 €	5,48 €	10,30 €
4,07 €	6,37 €	12,54 €
4,90 €	7,45 €	14,65 €
5,57 €	8,91 €	17,49 €
6,15 €	9,97 €	19,56 €
7,04 €	11,02 €	21,65 €

Extérieur	16,00 €	31,99 €

Tarif repas adultes	5,00 €